

Conditions sociales des femmes dans la Tunisie contemporaine : entre symbolisme féministe et justice spatiale

Bochra Manaï¹

«Le succès ou l'échec d'une révolution peut toujours se mesurer au degré selon lequel le statut de la femme s'en est trouvé rapidement modifié dans une direction progressive.»

Angela Davis

Une dizaine de femmes entourent la table sur laquelle sont cousus des vêtements pour l'exportation. Les femmes de l'usine sont toutes vêtues d'une blouse bleue et portent pour la très grande majorité un foulard sur la tête. Elles sont interrogées par un média européen, sur la question de l'égalité face à l'héritage. Elles sont unanimes : elles souhaitent hériter autant que leurs frères et bénéficier des mêmes droits que les hommes.

La Tunisie est souvent présentée comme un pays musulman d'avant-garde en matière de droits des femmes, et ce depuis les premières années de la décolonisation. Les femmes y sont souvent décrites comme des actrices de premier plan

1. Bochra Manaï, docteure en études urbaine (INRS-Québec) et chercheuse sur les enjeux d'immigration, de cohabitation interethnique et d'exclusion raciale et sociale, affiliée au Labrii (le Laboratoire de recherche en relations interculturelles de l'université de Montréal). Auteure de *Les Maghrébins de Montréal* aux Presses de l'Université de Montréal [2018] et de *L'Impasse. Carnet d'une chercheuse engagée dans la lutte contre l'islamophobie*, à paraître aux éditions du Remue-Ménage. Cet article a été réalisé en collaboration avec Dina Hussein, MA sciences politiques et assistante de recherche pour le projet Normes sociales de genre, coordonnée par Bochra Manaï.

au niveau politique et économique. Nombreuses sont les figures politiques et de résistantes face à la dictature de Ben Ali, président déchu par la révolte populaire de 2011, ou les femmes à la tête d'entreprises prospères. Nombreuses également sont les avocates ou les femmes militantes féministes, qui ont porté des enjeux de dignité à la tête des institutions nées du changement politique de la dernière décennie, telles que la Commission Vérité et Dignité.

Pourtant, bien que la Tunisie ait déjà eu une vice-présidente de l'Assemblée en la personne de Meherzia Laabidi, et même si la représentation politique fait de la place aux femmes élues sous diverses bannières politiques, on peut se demander si les conditions socio-économiques des femmes tunisiennes ont changé depuis 2011. La fracture sociale révélée par ce moment de révolte s'ancre bien dans une gestion inégale des ressources du territoire, dans une répartition très inégale des richesses, notamment entre la côte tunisienne avec ses villes balnéaires et les territoires de l'intérieur avec ses villes délaissées. Quelles sont les réalités de la fragmentation sociale tunisienne ? Quels sont ses impacts sur le contrat social et sur les diverses formes de ruptures sociales ? Comment s'inscrivent les enjeux vécus par les femmes dans ce contexte ? Dans cet article, nous évoquerons certains enjeux liés à la place des femmes dans la société, notamment entre le littoral urbanisé et l'arrière-pays. Au préalable nous analyserons l'enjeu du féminisme d'État et des débats publics et politiques, qu'il a permis d'avoir au sein de cette société.

Les conditions des femmes : un détournement historique par l'État ?

Les institutions sociales sont profondément enracinées dans des codes, des normes, des valeurs, et des traditions légales, entraînant une discrimination potentielle en matière de genre. Dans une étude² comparant la Tunisie à des sociétés comme le Kenya, l'Inde et le Soudan, dressant un état des lieux de la participation des femmes dans les sociétés du Sud, Morriison et Friedrich notent que la Tunisie donne une plus grande valeur à la « promotion des genres ». En effet, plus que dans les autres pays, cela se traduit par un taux élevé de scolarisation des femmes, une espérance de vie plus longue, une présence des femmes dans les postes de management [Morriison et Friedrich, 2004, p. 40-43].

2. Dans cette étude de Morriison et Friedrich [2004] les indicateurs quantitatifs tentent de cerner les inégalités de genre à travers des indicateurs d'inégalité, tels que l'accès à l'éducation, la représentation politique, les conditions salariales. Ces indicateurs, basés sur les indices de développement déterminés par l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques), prennent en compte les pratiques culturelles et les traditions pour comprendre les causes de la discrimination et à la fois évaluer l'indice de développement.

Pour mieux saisir le développement de certains pays en matière de conditions des femmes, il faut prendre en compte le rapport entre l'instrumentalisation du fait religieux et le politique, limitant l'émancipation des femmes [Morrisson et Friedrich, 2004, p. 46]. Même si la pratique religieuse n'est pas en soi un facteur d'inégalités entre les genres, l'adossement de certaines croyances religieuses à l'espace de la vie publique, économique, civique et juridique peut diminuer la participation des femmes au point où ces dernières sont restreintes à un rôle de reproduction ou de maintien de l'espace familial [Morrisson et Friedrich, 2004]. En Tunisie, il semblerait que la société ait assuré les transformations, au moins symboliques, pour parachever des changements au niveau des institutions et au niveau des conditions de vie des femmes. En effet, plusieurs conditions, notamment les facteurs économiques, et une forme de sécularisation et des facteurs politiques semblent réunies pour avoir un débat ainsi qu'une transformation structurelle des réalités des femmes.

En Tunisie, les enjeux concernant les femmes dans la société ont été cadrés par des dispositions institutionnelles instaurées par l'État et par des réformes juridiques qui favorisent la promotion de l'égalité des genres. Par exemple, au moment où la République tunisienne était proclamée, l'Union nationale des femmes tunisiennes (UNFT) a été créée en 1955 pour améliorer les conditions de vie des femmes. C'est par ce type de dispositions que la Tunisie a développé l'image d'une société des plus modernes dans le monde arabe et même à l'international. Le « féminisme d'État » a été défendu par le pouvoir politique et plusieurs auteures féministes, notamment les historiennes, ont analysé comment celui-ci a entraîné une relative émancipation des femmes par une institutionnalisation du féminisme. Ainsi, Sophie Bessis montre comment le féminisme sous l'ère de Bourguiba et de Ben Ali sert des intérêts plus idéologiques et politiques que la cause du genre à proprement parler.

Dès l'indépendance, dans la lutte contre l'islamisme, les deux premiers présidents de la République tunisienne ont utilisé le droit des femmes pour avoir leur appui pour tracer une voie de la modernisation, symbolique ou touchant seulement certaines catégories de la société. Ainsi, sous la présidence de Bourguiba, on assiste à une amélioration en matière de droits des femmes. Ces derniers ont été inscrits pour la première fois dans plusieurs textes de loi, notamment dans le Code du statut personnel (CSP) ou dans la loi sur le travail. Les femmes tunisiennes ont bénéficié d'avancées considérables en matière de droits, même si l'Union nationale des femmes tunisiennes (UNFT) devient aussi une instance qui permet au pouvoir politique de légitimer un féminisme qui favorise la lutte contre la mouvance islamiste. Néanmoins, malgré sa volonté réformatrice, Bourguiba s'est montré prudent – soucieux de faire cohabiter la religion musulmane et le féminisme d'État, qui est devenu un moyen de contrer la montée de ce qu'il appréhendait comme la

mouvance islamiste [Bessis, 1999]. Ainsi, certains droits étaient acquis pour les femmes, et une forme de symbolisme religieux restait tout de même présente dans l'espace public. Comme le précise Bessis,

l'éloge d'une modernité revendiquée comme un acquis irréversible, la reconnaissance des profondes évolutions qu'a connues la société tunisienne, comme le passage de la famille élargie à la famille nucléaire, et la nécessité de traduire ces évolutions dans la loi, l'appel lancé aux femmes pour participer à la construction de cette modernité, en particulier par le biais de la lutte anti-islamiste [1999, p. 5].

Dès les premières années de sa présidence, Zine El Abidine Ben Ali a mis en place des mesures drastiques, afin de freiner la visibilité du religieux dans les espaces politiques et publics. Faut-il rappeler que l'Algérie vivait les premières heures de ce qu'il conviendra d'appeler la « décennie noire », faisant craindre en Tunisie un scénario similaire ? Dans les mouvements féministes, une distanciation et une lutte contre les pratiques religieuses ont été menées pour atteindre une égalité en matière de droits entre femmes et hommes [Bessis, 1999]. Mais les droits obtenus le sont avec une contrepartie et sont aussi un moyen de diversion pour Ben Ali, pour détourner l'attention des violations des droits humains sous le prétexte de lutter contre le conservatisme religieux.

Le message est clair : en contrepartie de sa « sollicitude » – mot-clé du vocabulaire apologétique tunisien depuis Bourguiba – envers la cause des femmes, le président exige qu'elles soutiennent sans faille sa politique par leur « participation à l'activité nationale sur tous les plans », qu'elles ne transgressent pas les limites fixées à leur émancipation et qui s'incarnent entre autres dans les valeurs religieuses, et qu'elles prennent une part active à la lutte anti-islamiste qui bat alors son plein [Bessis, 1999, p. 5 et 6].

Ces postures, que l'on pourrait qualifier de détournement par les diverses forces politiques au pouvoir, ne servent qu'à la marge les droits réels que revendiquent les femmes. Ainsi, le Code du statut personnel (CSP) intègre une interprétation du code musulman qui aurait pu bénéficier symboliquement et réellement aux femmes. Pourtant, une grande partie des femmes tunisiennes n'en bénéficie pas et garde un mode de vie aux valeurs très traditionnelles. Les femmes sont instrumentalisées par le pouvoir politique pour d'autres fins que la cause féministe, et notamment pour l'image de la Tunisie à l'international. Le féminisme d'État n'est pas synonyme d'un mouvement de militance féminisme provenant du peuple [Manai et Hussein, 2020].

Les droits des femmes : mise en scène et transformations potentielles

La mise en scène de la polarisation autour du droit des femmes s'élabore dès le début de la révolution. En 2011, deux groupes sont visibles sur la scène politique, « les laïcs et modernistes et les conservateurs religieux de différents bords, ceux qui s'attachent au code du statut personnel comme symbole de la modernité et défendent les droits des femmes et ceux qui remettent en cause ce code et appellent à sa révision pour renoncer à certains droits des femmes » [Chekir, 2016]. Chekir invoque les exemples du retour du discours prônant les normes traditionnelles et religieuses telles que la polygamie ou la banalisation de la violence faite aux femmes.

Un autre débat, sur la parité cette fois, agite la société. La parité est présentée comme l'incarnation de la démocratie égalitaire. Les militantes féministes tunisiennes souhaitent voir plus de femmes dans les instances de pouvoir et dans la représentation du peuple. « En Tunisie la parité a été mise en pratique durant les premières élections de l'Assemblée nationale constituante d'octobre 2011 » [Chekir, 2016, p. 368]. Dans la Tunisie d'avant la révolution une seule femme a présidé et dirigé un parti politique, il s'agit de Maya Jribi, militante historique du Parti démocrate progressiste, qui fut une pionnière, qui a lutté durant des années sous le joug de la dictature de Ben Ali. Aujourd'hui, des femmes se sont hissées à la tête de partis politiques, comme la controversée Abir Moussi, voix de la Tunisie contemporaine et représentant un néoconservatisme rassemblant surtout les nostalgiques du parti destourien. Abir Moussi dirige le Parti destourien libre, avec un discours très favorable à Ben Ali décrivant les bénéfices de ce régime où « il n'y avait pas de pauvreté » comme elle aime le répéter.

Comme dans toute société, la question de la parité politique fait débat, entre ses défenseurs qui souhaitent qu'elle apporte un changement réel et ses détracteurs qui pensent que les élus devraient être choisis sur leur seule compétence. En fait, ce débat a fini par faire surgir toute une génération de femmes engagées, issues des rangs des islamistes et des tendances libérales. Dès les premières élections démocratiques en 2011, les femmes ont répondu présentes à l'appel des partis politiques mais, néanmoins, d'après Chekir, ce sont les traditions patriarcales qui ont « joué un rôle primordial dans la limitation de l'accès des femmes à l'Assemblée constituante » [Chekir, 2016, p. 372]. Seul le parti Ennahda avait placé des femmes en position éligible à la différence des autres partis. Aussi la plus grande part des élues de l'Assemblée étaient-elles issues de ce parti. En outre, elles ont accédé à des mandats ministériels et notamment à la vice-présidence de l'Assemblée nationale. Cela dit, comme le pensent de nombreux auteurs et activistes, les femmes élues avaient-elles réellement le pouvoir de faire avancer les droits des femmes, notamment lorsque les conversations politiques sont piégées par les positions les plus extrêmes ?

Dès 2011, le débat s'est cristallisé autour des droits des femmes, laissant parfois croire que la suspicion sur le conservatisme religieux d'Ennahda était plus grande que les velléités de ce dernier d'opérer un recul des droits. En effet, la question du genre a occupé le débat public au détriment de celui nécessaire sur les conditions de la pauvreté structurelle du pays. La question de l'égalité dans l'héritage aurait pu être une avancée majeure, tant elle concerne toutes les femmes du pays, leur accès à une autonomie financière et économique et au droit de posséder autant que les hommes, en cas de décès. Cet enjeu qui reste le plus prégnant n'a pas bénéficié d'une entente politique entre les diverses forces en présence. Sous sa présidence, entre 2014 et 2019, Beji Caid Essebsi a proposé une loi visant à assurer l'égalité face à l'héritage, mais elle n'a pas été soutenue par le parti Ennahdha. Cette décision est venue entériner les divisions politiques qui reflètent les grandes divisions sociétales autant que la difficulté à recentrer les enjeux du pays autour du signifié de la révolution : la dignité.

Avant 1995 et l'établissement du Code du statut personnel, c'est le droit musulman qui régissait les relations intrafamiliales. D'après Mahfoudh Draoui, « l'identité assignée à la femme est principalement celle de mère et d'*épouse en fonction de l'homme* sur les plans juridique, économique et social. Pour elle, la reconnaissance sociale passe par le mariage... » [Mahfoudh Draoui, 2008, p. 132]. Le Code du statut personnel transforme le droit de la famille et le statut des femmes, où ces dernières ont la possibilité de choisir librement le conjoint, où le divorce judiciaire est entériné. Ces mesures légales transforment les rapports familiaux et les réalités des femmes. Ces dernières accédant à l'éducation et à l'université deviennent des médecins, des entrepreneuses, des professeuses et un phénomène de généralisation du célibat se produit parmi les femmes. En effet, les données de l'Office national de la famille et de la population (ONFP) indiquaient qu'en 2006 un quart des femmes de 30 ans et plus et près de la moitié de femmes âgées de 25 ans étaient célibataires. Ces effets transformateurs des liens traditionnels et de la cellule familiale accélèrent l'urbanisation et accroissent les migrations internes.

En réalité, le mariage reste une voie royale dans beaucoup de régions du pays, spécifiquement les zones rurales, celles qui sont économiquement les plus pauvres et démunies en termes d'infrastructures de tout acabit. Certes, la valeur accordée au mariage change au fur et à mesure des générations [Mahfoudh Draoui, 2008], mais elle semble encore dépendre de l'origine géographique.

Sur l'enjeu de l'égalité face à l'héritage s'opposent en réalité le droit musulman classique et le droit établi par la Constitution. Le nouveau président Kais Saïd, un des constitutionnalistes du pays, pourrait raviver le débat sur l'égalité face à l'héritage, mais l'argument des inégalités sociospatiales n'émerge pas comme un argument légitime, laissant le débat être vampirisé par les arguments théologiques

et le néoconservatisme actuel des diverses forces politiques ne risque pas d'apporter de réels changements.

Dans la cohabitation entre le droit musulman et la législation républicaine qui accorde aux femmes le statut de citoyenne, il subsiste des pratiques traditionnelles et des normes sociales traduisant de profondes inégalités. Ce débat entre le droit musulman et la législation tunisienne enferme la femme comme actrice dans la transformation nécessaire. Or, même si certains choix de femmes restent limités par la législation tunisienne, comme le fait d'épouser un non-musulman pour une femme musulmane, cet adossement au code musulman tend à être défié par les femmes et par les mouvements citoyens, notamment féministe ou syndicaliste, et des avancées s'opèrent, petit à petit.

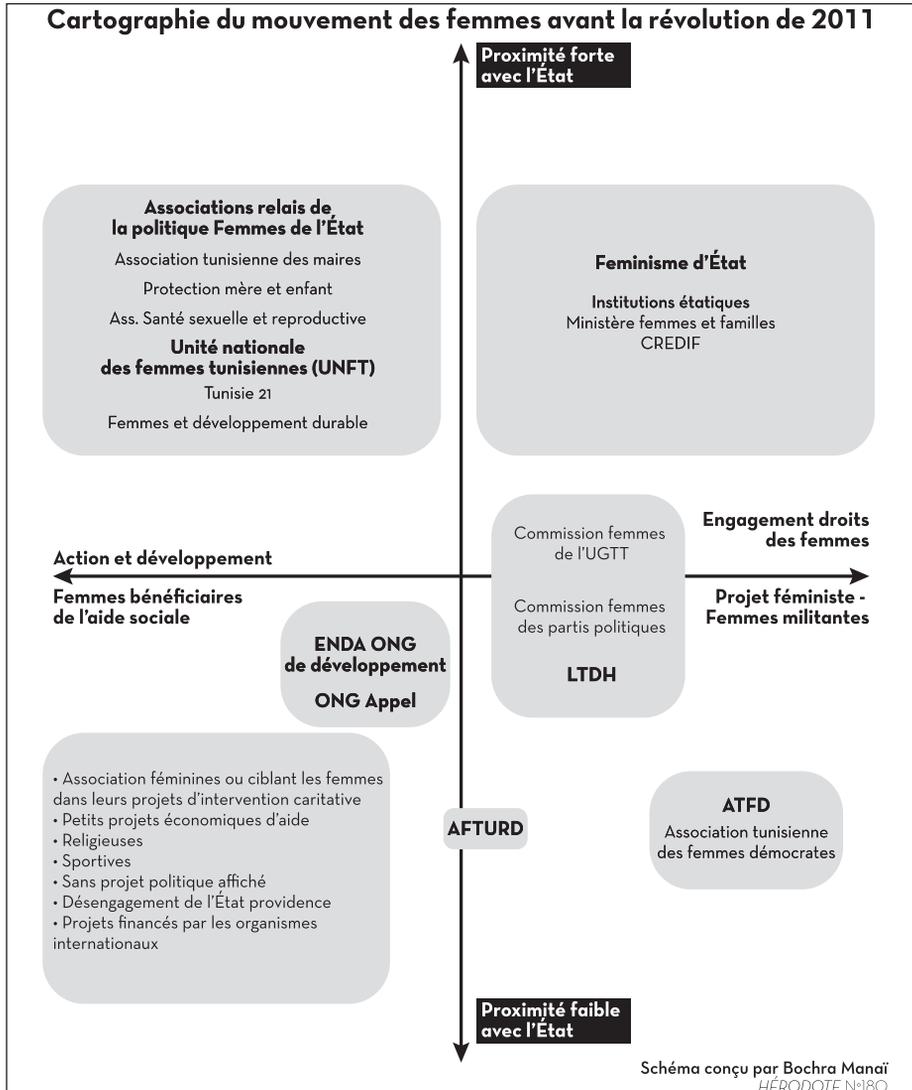
Les femmes : un acteur historique depuis la décolonisation

Le mouvement féministe est certes un moyen d'améliorer les droits des femmes, mais c'est également un mouvement national qui a favorisé l'émergence d'un projet de société plus égalitaire et démocratique [Mahfoudh et Mahfoudh, 2014]. L'inscription des femmes tunisiennes dans les espaces féministes internationaux a joué un rôle « important dans la construction de liens et de réseaux, dans la prise de conscience d'une condition féminine commune caractérisée par l'inégalité dans l'accès aux ressources et l'exclusion des espaces de pouvoir et de décision dominés par les hommes » [Mahfoudh et Mahfoudh, 2014, p. 16]. Ainsi, les mouvements internationaux, tels que la Marche mondiale des femmes, ont eu une influence positive pour faire face à un contexte national marqué par la dictature.

Depuis 2011, de nombreuses associations féministes se sont créées et ne sont plus aussi proches de l'État, comme le décrit la cartographie des acteurs. On a également assisté dans la dernière décennie à un réinvestissement du travail de représentation politique, au sein des partis, au sein de commissions femmes, etc.

La participation des femmes à la vie sociale et politique est un indicateur de la construction et de la consolidation d'un effort démocratique. Rappelons que les mouvements révolutionnaires ont souvent minimisé et invisibilisé l'apport des femmes, voire créé une inégalité plaçant les hommes au cœur de l'histoire des révolutions, laissant les femmes de côté. L'histoire ne retiendra peut-être pas que Maya Jribi était auprès des foules du 14 janvier 2011, après des années de résistance face à la dictature. Les révolutions promulguent certes un nouvel ordre, mais il se construit souvent au détriment des femmes, comme le montre l'exemple de la révolution iranienne, américaine ou encore celui de la révolution française où le Code civil n'a pas démontré de coupure avec les traditions freinant l'émancipation des femmes [Fathally, 2012].

SCHÉMA 1. – CARTOGRAPHIE DU MOUVEMENT DES FEMMES
AVANT LA RÉVOLUTION DE 2011



Source : Mahfouh et Mahfouh, 2014, p. 25.

Or, durant le printemps arabe, les femmes arabes et musulmanes qui ont pris part à la révolution afin de revendiquer leurs droits sont devenues des actrices de premier ordre dans le processus de changement.

Ce retour à l'histoire est, à notre sens, un appel aux femmes arabes et musulmanes pour qu'elles s'imposent dans le « paysage post-révolutionnaire » et pour qu'elles réclament leurs droits au-delà de ce qu'André Malraux appelle l'« illusion lyrique » de la « ferveur révolutionnaire » inorganisée. [...] Nous pensons que les femmes arabes sont appelées à saisir cet « instant révolutionnaire » en investissant le champ religieux et en valorisant leur partenariat aussi bien avec les hommes qu'avec les femmes appartenant à d'autres sphères culturelles et géographiques. [Fathally, 2012, p. 224.]

C'est bien à cette solidarité interne, ancrée dans une lecture des inégalités spatiales, que les enjeux de genre sont tenus de revenir en Tunisie.

Les figures symboliques des inégalités structurelles

« Seules les femmes peuvent accepter de telles conditions de travail » expliquait aux journalistes venus couvrir une manifestation à Sidi Bouzid une activiste œuvrant dans une organisation du Sud tunisien auprès des travailleuses agricoles. Onze ans après la mort de Mohamed Bouazizi, et après des cas similaires d'immolation, comme une femme de la ville de Sejnane en 2017, les enjeux restent les mêmes : une recherche de justice sociale entre les régions, des conditions de travail dignes ou même des conditions de transport sécurisés pour les plus précaires. Quelques jours avant cette manifestation, douze femmes sont mortes dans un accident de la route dans la région de Kairouan, provoquant une vague d'empathie que le pays a partagée, notamment à travers les médias et les réseaux sociaux. Or cet accident est très important pour le mouvement associatif tunisien qui lutte pour l'égalité, car c'est toute la catégorie de femmes travailleuses agricoles, sous-payées et œuvrant dans des conditions pénibles et dangereuses, qui a été durement touchée. Le foulard coloré qu'elles arborent en travaillant dans les champs est devenu le symbole de toute une Tunisie délaissée, qui année après année voit le nombre de morts de ces travailleuses exploitées augmenter. L'association Million de Femmes Rurales a indiqué à propos de cet accident qu'elle

considère que c'est un crime d'État, dont les causes sont les politiques de marginalisation et d'exclusion des ouvrières agricoles menées par l'État en faveur des grands agriculteurs et propriétaires, qui sont aussi complices de ce crime qui reflète leur avidité et leur exploitation des femmes sans le moindre souci de leur vie. Ces femmes sont les victimes de l'exploitation, la misère, l'aliénation et la traite humaine. Elles

travaillent plus de 15 heures par jour en contrepartie de rémunérations extrêmement faibles et sans protection, assurance, couverture sociale ou droit aux soins médicaux (Déclaration de Million de Femmes Rurales, dans un communiqué entourant l'accident des femmes du douar).

Ces femmes du douar, du village, ont cristallisé toute l'invisibilisation politique et sociale qui s'opère depuis des décennies. Les ouvrières agricoles travaillant en réalité pour un salaire de misère sont le bout de la chaîne exploitant les zones agricoles, pourtant riches en ressources naturelles, en faveur des zones côtières.

D'après un récent rapport sur les enjeux de la pauvreté en Tunisie, réalisé à l'initiative de l'Institut national de la statistique (INS), on note que les choix économiques réalisés par les pouvoirs publics ont visé une stratégie économique [qui] a consisté en la combinaison d'une politique industrielle basée sur les industries légères (textile et habillement) et les services tournés vers l'exportation (tourisme) intensifs en main-d'œuvre, couplée à une politique de subvention des biens et des services de base. Ainsi, plusieurs catégories de travailleuses sont devenues les symboles de cette économie néolibérale qui a dévasté certaines régions : les travailleuses agricoles, celles œuvrant encore dans les usines ou encore celles qui travaillent comme saisonnières dans l'industrie du tourisme sont toutes révélatrices des choix politiques et économiques dans lesquels la Tunisie se trouve bloquée, au niveau national ou pour répondre aux urgences des Plans de développement structurels d'institutions internationales.

Rappelons que, dès l'indépendance tunisienne, plusieurs choix politiques visaient une amélioration des conditions sociales des catégories les plus exclues et notamment des femmes. L'éducation est la première des priorités. La deuxième politique a consisté à établir une politique antinataliste pour réduire le nombre d'enfants par femme. La troisième s'est appuyée sur le Code du statut personnel pour améliorer les conditions des femmes et des familles, comme évoqué ci-dessus. La dynamique démographique que provoque le CSP a amené en Tunisie une baisse rapide de la fécondité dans les régions urbaines. En effet, les nouvelles mesures législatives ont influencé les comportements sociaux et culturels, mais l'émancipation scolaire et professionnelle des femmes et leur liberté se traduisant par un rapport au mariage transformé et des mesures favorisant la contraception mènent sans conteste à des disparités géographiques en matière de droits des femmes. C'est dire comment la question du droit des femmes a initialement été pensée comme une des voies politiques de la modernisation sociale. Cependant, les disparités territoriales semblent être le nœud du problème de développement socio-économique tunisien.

La dimension spatiale se doit d'être prise en compte pour comprendre les inégalités en matière de droits des femmes. En effet, les processus de discrimination et

d'inégalités peuvent être reliés à différents facteurs tels que la distribution inéquitable des ressources dans l'espace national et dans l'accès aux infrastructures, aux entreprises et aux investissements sociaux, politiques et économiques. Les disparités sociodémographiques (analphabétisme, pauvreté) dans des régions périphériques peuvent être une opportunité pour les groupes conservateurs et néoconservateurs d'imposer leurs valeurs traditionnelles à la population. Ces disparités se traduisent par des iniquités entre les régions tunisiennes. D'abord il y a une inégalité dans l'accès aux infrastructures entre les périphéries et les divers centres urbains. Les inégalités de genre et les inégalités spatiales s'enchevêtrent, notamment dès qu'il s'agit de l'accès des femmes et des jeunes filles à l'école. Même si l'analphabétisme des femmes a grandement reculé depuis 1956, les différences restent importantes entre hommes et femmes d'une part et entre femmes urbaines et rurales d'autre part [Tliti, 2002].

Les données sur la géographie de la pauvreté en Tunisie illustrent avec évidence les disparités entre les zones urbaines, principalement situées sur les zones côtières, avec des villes comme Tunis, Sousse et Sfax, et le milieu rural avec des villes moyennes réputées pour leur taux de migration interne vers les autres villes.

TABLEAU 1. – TAUX DE PAUVRETÉ PAR ZONE RÉSIDENTIELLE EN 2020

Milieu	Population	Taux de pauvreté
Grandes villes	3 810 734	6,3 %
Petites et moyennes communes	3 143 090	15 %
Milieu rural	3 471 488	26 %
Total	10 425 312	15,3 %

Données colligées par l'Institut national de la statistique, Carte de la pauvreté en Tunisie, Rapport réalisé en collaboration avec la Banque mondiale, septembre 2020.

Les deux mouvements féministes représentés par les discours islamistes ou le discours séculariste sont surtout révélateurs des disparités entre les zones urbaines et les zones rurales, entre le centre et la périphérie, entre le littoral et l'arrière-pays. Entre cette polarisation discursive et de positionnement politique, intranational et international, notons que les femmes tunisiennes sont prises dans l'étai du désinvestissement structurel des régions et dans l'extractivisme économique en faveur des zones urbaines côtières. Les discours des femmes des zones urbaines sont caricaturés, les ramenant à des valeurs occidentales, en rupture avec la tradition religieuse, et ceux des femmes de zones rurales en les ramenant aux valeurs

traditionnelles et centrées sur la famille et la religion. Or, ce que ces femmes tunisiennes ont en partage, c'est une incapacité collective à parachever une citoyenneté que la décolonisation et les mouvements d'émancipation, notamment syndicaliste, ont tenté de porter.

Contre l'exclusion sociale : la dignité ou le suicide ?

Les conséquences des inégalités qui s'accroissent sont nombreuses. D'abord, rappelons que la Tunisie reste un pays d'émigration importante, que ce soit vers l'Europe [Schmoll, 2005] ou vers l'Amérique du Nord [Manai, 2018]. En effet, non seulement les aspirants à la migration optent pour les voies légales, longues et organisées comme vers le Canada, où des communautés arabophones et notamment maghrébines grossissent les rangs de l'immigration francophone au Québec, mais aussi pour des voies plus informelles et donc plus tragiques. Les femmes font désormais partie de ce récit migratoire. Leur présence se fait de plus en plus importante dans les pays d'Europe accueillant des vagues d'immigration historique [Boubakri, 2011]. Les femmes tunisiennes, jeunes, étudiantes ou actives, avec ou sans papiers font désormais partie du paysage socioprofessionnel en Europe [Boubakri, 2011, p. 5]. Elles accroissent leur autonomie grâce à l'immigration. Pourtant, c'est aussi dans la tragédie de la Méditerranée que s'ancre le récit des femmes tunisiennes. Les aspirantes à l'immigration, par la voie que l'on appelle *harqa*³, deviennent, elles et leurs familles, des actrices de ce drame migratoire que Schmoll restitue sous le titre des *Damnées de la mer* [2020].

À ces « damnées de la mer » et aux immigrantes éduquées qui quittent le pays, ajoutons la migration intérieure des femmes et des familles qui constitue une des principales voies à l'aggravation de l'exclusion. En effet, les résidentes migrantes des régions rurales se retrouvent dans les centres urbains, occupant des métiers précaires liés aux industries tunisiennes (usines de cosmétique, de confection de vêtements, etc.) et comme femmes de ménage. Ces migrations provoquent des changements dans les structures familiales et tendent à créer des espaces de paupérisation aux abords des villes tunisiennes.

Enfin, une troisième conséquence de la pauvreté et de l'exclusion est l'enjeu de l'enrôlement des femmes dans les carrières djihadistes. La Tunisie a été malheureusement reconnue comme une zone de provenance de milliers de djihadistes, vers

3. Les *haraqas* ou *haraqas* sont ceux et celles qui tentent de fuir par la voie maritime pour atteindre les côtes européennes. La *harqa* est l'opération de sortie en mer, se soldant souvent par des décès et des naufrages.

les fronts de guerre syrien et irakien. Bien évidemment ces ruptures sociales ne sont que des épiphénomènes, on parlerait de plusieurs centaines de femmes (700) sur les milliers de Tunisiens partis faire le djihad auprès des groupes et milices armés divers dans la zone syrienne. Ces femmes sont généralement recrutées localement ou via les réseaux sociaux pour être au service des combattants. Cette question, reste un épiphénomène certes, mais elle mérite d'être lue sous le prisme de l'exclusion sociale et politique à l'instar de l'analyse réalisée par Le Bras [2016] :

L'examen fait apparaître deux traits essentiels : la marginalisation, dans toutes ses dimensions (politiques, sociales et économiques) ; la désillusion à l'égard d'une promesse non tenue de progrès politique et de justice sociale au lendemain de la révolution. Ces facteurs clés alimentent dans la jeunesse un discours nihiliste et une défiance endémique à l'égard des institutions publiques et sociales ainsi que des élites. Banalisée, cette perception altère le lien social, délégitime le politique et expose de larges pans de la jeunesse à l'instrumentalisation des acteurs extrémistes dont la prospérité a, fort heureusement, pu être jugulée pour l'instant.

Le Forum tunisien des droits économiques et sociaux a également publié une étude sur le lien entre la marginalisation, l'exclusion et l'engagement dans l'extrémisme violent. Les sentiments marqués par l'injustice, l'humiliation et un rapport aux institutions fait de désenchantement peuvent être un terrain favorable à ce que Dejean *et al.* [2016] ont appelé les « zones de vulnérabilités ». Or, bien que le mouvement djihadiste ait touché diverses classes sociales, notamment chez les Européens ou les Nord-Américains, force est de constater qu'en Tunisie les départs ont été le fait de certains quartiers marginalisés des zones urbaines ou des zones rurales, délaissées politiquement et institutionnellement.

Les trois cas de figure présentés ci-dessus n'ont évidemment pas la même importance quantitative, mais doivent être analysés sous le prisme de l'exclusion sociale, continuum qui crée des formes de rupture sociale diverses.

Conclusion

Lorsque l'on analyse historiquement l'apport des différents présidents qui ont régné sur le pays, force est de constater qu'il y a eu un détournement politique du féminisme, qui a été mené notamment lors des luttes d'indépendance par des femmes comme dans le milieu de la paysannerie tunisienne. De cette lutte pour la terre durant la colonisation française, l'on est passé à un féminisme symbolique porté par Bourguiba, sans procéder à une transformation légale du droit des femmes qui continue de cohabiter avec un traditionalisme musulman tunisien très ancré. En réalité, les différents régimes ont trahi la signification initiale du code

du statut personnel qui visait une émancipation des femmes et de leurs familles. Les velléités féministes de la décolonisation furent des instruments politiques pour maintenir les rapports de force, surtout dans les villes côtières, qui ont le plus bénéficié du développement économique.

Les industries tunisiennes ont connu un déclin, notamment le tourisme et les usines textiles. Si les rapports des institutions présentaient la Tunisie comme un modèle de gestion de la lutte à la pauvreté (Stratégie réduction de la pauvreté à l'initiative de l'UNDP), de fait, la révolution tunisienne a été un révélateur des disparités que les divers régimes ont tenté de cacher pendant longtemps derrière la carte postale du pays touristique et sécuritaire. Le désinvestissement économique du pays, la montée de l'insécurité et les attentats qui se sont multipliés dans les douze dernières années ont atteint très directement les secteurs phares du pays, notamment le tourisme. Durant la pandémie, l'économie tunisienne a été fortement éprouvée et s'est rétractée de 21 % au premier trimestre de 2020. La diaspora, venue d'Europe notamment, n'a pas pu jouer son rôle de soutien à l'économie nationale.

Tous les efforts institutionnels et les choix économiques n'ont pas réussi le pari de la redistribution depuis la décolonisation. Le pays n'a pas réussi à éradiquer la pauvreté. Les déséquilibres restent importants et l'injustice spatiale continue de s'articuler aux résistances politiques. La mort de Mohamed Bouazizi a enflammé les régions du Sud tunisien, et la portée de son suicide a suscité un désir de révolte et de transformation. La révolution tunisienne scandait « *Khobz, houriya, karama wataniya* » signifiant que les citoyens dans la rue demandaient du pain, de la liberté et de la dignité. Ces requêtes ancrées dans une lutte pour l'égalité entre les régions, pour une meilleure reconnaissance des espaces les plus marginalisés du pays, restent vives. Les femmes du pays, portent symboliquement depuis des siècles les quêtes de justice, hier lors des combats de la lutte paysanne notamment dans la région du Sahel, aujourd'hui dans les immenses entrepôts des usines internationales. C'est par la transformation des conditions de vie, économiques, sociales et civiques, que la Tunisie parachèvera sa révolution, comme l'exprime Angela Davis.

Bibliographie

- ALLOUI GTARI R. (2006), *Le Chantier de l'égalité, « un triomphe incomplet »*. Les femmes tunisiennes entre rénovation et conservatisme, Ottawa, Université d'Ottawa.
- BESSIS S. (1999), « Le féminisme institutionnel en Tunisie », *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, n° 9, avril.
- BOUBAKRI H. (2011), « Femmes et migrations en Tunisie », Rapport technique [Migration Policy Centre], CARIM Analytic and Synthetic Notes, n° 17, Gender and Migration Series, <<https://cadmus.eui.eu/handle/1814/15614>>.

- BOUCHOUCHA I. (2013), « Emploi, genre et migrations en Tunisie », thèse soutenue à Paris X, <www.theses.fr/2013PA100140>.
- BRIÈRE S. (2006), « La progression des femmes dans des postes de direction dans l'administration publique en Tunisie et au Maroc », thèse, École nationale d'administration publique, <<http://espace.enaq.ca/id/eprint/36/>>.
- CATARINO C. et MOROKVASIC M. (2005), « Femmes, genre, migration et mobilités », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 21, n° 1, p. 727.
- CHEKIR H. (2016) « Les droits des femmes en Tunisie : acquis ou enjeux politiques ? », *Hérodote*, vol. 1, n° 160-161, p. 365-380.
- DEJEAN F. *et al.* (2016), « Les étudiants face à la radicalisation religieuse conduisant à la violence : mieux les connaître pour mieux prévenir », Rapport de recherche présenté dans le cadre du Plan d'action gouvernemental 2015-2018 : « La radicalisation au Québec : agir, prévenir, détecter et vivre ensemble », Iripi.
- FATHALLY J. (2012), « Les droits des femmes à l'aube du printemps arabe : de "ne pas oublier les femmes" au "Femmes : n'oubliez pas !" », *Études internationales*, vol. 43, n° 2, p. 213-230.
- FINE A. et LEDUC C. (1999), « Femmes du Maghreb », *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, n° 9, avril.
- FTDES (2020), « Pensée sociale et résonance avec l'extrémisme violent », Rapport, <www.ftdes.net/rapports/extremisme.fr.pdf>.
- GANA A., VAN HAMME G. et BEN REBAH M. (2012), « Géographie électorale et disparités socioterritoriales : les enseignements des élections pour l'Assemblée constituante en Tunisie », *L'Espace politique*, vol. 18, n° 3.
- GTARI R. (2015), *L'Égalité des femmes en Tunisie : histoire et incertitudes d'une révolution juridique*, Presses universitaires de Marseille, <<https://presses-universitaires.univ-amu.fr/legalite-femmes-tunisie-histoire-incertitudes-dune-revolution-juridique>>.
- HAZI B., GABSI C. et TRABELSI M. (2009), « Regional pro-poor growth and convergence in Tunisia », ERF working papers series, n° 505, <<http://erf.org.eg/wp-content/uploads/2014/08/505.pdf>>.
- LABIDI L. (2006), « Discours féministe et fait islamiste en Tunisie », *Confluences Méditerranée*, vol. 59, n° 4, p. 133-145.
- LE BRAS G. (2016), « Le paradoxe tunisien : pourquoi tant de djihadistes ? », *Les Carnets du CAPS*.
- MAFFI I. *et al.* (2017), « La santé sexuelle et reproductive, champ d'exercice et d'affrontement des dominations de genre et de classe », *L'Année du Maghreb*, n° 17, p. 919.
- MAHFOUDH DRAOUI D. (2008), « Rapport de genre et mariage dans la société tunisienne », *Migrations Société*, vol. 119, n° 5, p. 129-140.
- MAHFOUDH D. et MAHFOUDH A. (2014), « Mobilisations des femmes et mouvement féministe en Tunisie », *Nouvelles Questions féministes*, vol. 33, n° 2, p. 1433.
- MANAÏ A. (1996), *Supplique tunisien. Le jardin secret du général Ben Ali*, Paris, La Découverte.
- MANAÏ B. (2018), *Les Maghrébins de Montréal*, Montréal, Presses de l'université de Montréal.

HÉRODOTE

- MANAÏ B. et HUSSEINI D. (2020), Rapport présenté à OXFAM-Tunisie sur les normes sociales de genre en Tunisie, novembre.
- MORRISSON C. et FRIEDRICH S. (2004), *La Condition des femmes en Inde, Kenya, Soudan et Tunisie*, OCDE, août 2004, <www.oecd-ilibrary.org>.
- SCHMOLL C. (2005), «Pratiques spatiales transnationales et stratégies de mobilité des commerçantes tunisiennes», *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 21, n° 1, p. 131-154.
- SCHMOLL C. (2020), *Les Damnées de la mer. Femmes et frontières en Méditerranée*, Paris, La Découverte.
- SELMİ A. (2019), «Les syndicalistes femmes contre le plafond de verre dans la Tunisie (post) révolutionnaire», *Ethnologie française*, vol. 49, n° 2, p. 293-309.
- TLILI F. (2002), «Statut féminin, modèle corporel et pratique sportive en Tunisie», *Staps*, vol. 57, n° 1, p. 5368.